



Liste de contrôle pour l'étude nationale (VN) (D)

Le demandeur doit déposer sa demande en personne – Ne pas agraffer les documents – Veuillez ne pas fournir de documents sous forme de captures d'écran ou de photos. Original et 1 copie (les originaux et/ou les copies certifiées seront

1.	☐	Formulaire de demande de visa , dûment rempli en anglais et signé par le demandeur (pour les mineurs : signé par les deux parents et le tuteur légal).
2.	☐	Photo d'identité biométrique en couleur (prises au cours des 6 derniers mois), au format OACI (35 mm x 45 mm), sur fond blanc, montrant le visage entier et une vue de face. Les photos scannées ou photocopiées ne seront pas acceptées.
3.	☐	PASSEPORT – Original et copie de la page contenant les données biométriques, ainsi que des copies des visas précédents pour l'espace Schengen, les États-Unis ou le Royaume-Uni. Il doit être valide au moins 3 mois après la date de fin du séjour du demandeur dans l'espace Schengen et avoir été délivré au cours des 10 dernières années. Veuillez vous assurer que le passeport est signé et qu'il contient deux pages vierges pour le visa.
4.	☐	Pour les ressortissants autres que ghanéens ou togolais : une pièce d'identité ghanéenne ou togolaise, ou une preuve de résidence légale (permis de séjour, statut de résident permanent, permis d'études accompagné d'une lettre officielle de l'université ou cachet de réadmission). Le document doit être valide au moins trois mois au-delà de la durée du séjour. Le cachet de permis de visiteur n'est pas accepté..
5.	☐	DOCUMENTS ACADÉMIQUES Document délivré par une université italienne ou un autre établissement/école approprié confirmant l'inscription en cours du candidat et précisant la nature, la durée et le coût de la formation. Inscription sur le portail UniversItaly.it Déclaration de valeur relative aux études antérieures + copie du diplôme le plus élevé obtenu dans le pays d'origine (même si cela n'est pas exigé par l'université) Preuve d'obtention d'une bourse ou du paiement des frais de scolarité (le cas échéant) Attestation de maîtrise de la langue italienne au niveau B2
		▪ Pour les formations professionnelles: La formation doit être cohérente avec le cursus suivi par l'étudiant étranger dans son pays d'origine et viser la reconnaissance d'une qualification ou la certification de compétences acquises. Les documents relatifs à la formation suivie dans le pays d'origine (par ex. certificats légalisés, relevés de notes) doivent être fournis. ▪ Pour les cours de langue italienne: Les cours doivent être d'un niveau avancé, suivis à temps plein et d'une durée déterminée. La cohérence entre les cours à suivre en Italie et la formation reçue dans le pays d'origine doit être vérifiée (certificat de niveau B2).
6.	☐	PREUVE DE DISPONIBILITÉ DE FONDS SUFFISANTS (ÉTUDIANT OU FAMILLE) • Preuve de moyens de subsistance suffisants (voir la circulaire du ministère de l'Éducation et du Mérite pour l'année universitaire 2026/2027, pp. 15-19). • Si le montant de la bourse est inférieur à 10 179,85 €, une preuve de fonds couvrant la différence doit être fournie. • Relevés bancaires des 6 derniers mois. Si le demandeur n'est pas financièrement autonome: • Déclaration de prise en charge financière légalisée, fournie et signée par le garant. • Copie de la pièce d'identité ou du passeport du garant. • Relevés bancaires personnels du garant (à l'exclusion des comptes professionnels), certifiés comme indiqué ci-dessus. - Déclaration sur l'honneur du demandeur de visa concernant la composition de sa famille

7.		HÉBERGEMENT EN ITALIE Lettre signée par l'établissement (ou l'association de logements étudiants), contrat de location signé ou contrat de bail à long terme en auberge. • Alternativement : lettre d'invitation signée par l'hébergeant en Italie et une déclaration d'hébergement privé (formulaire : « Dichiarazione di ospitalità » [Déclaration d'hébergement]). La signature de l'hébergeant doit correspondre à celle figurant sur sa carte d'identité ou son passeport. • Si l'hébergeant en Italie est citoyen de l'UE : copie de sa carte d'identité ou de son passeport (y compris la page comportant la signature). • Si l'hébergeant en Italie n'est pas citoyen de l'UE : copie de son passeport (y compris la page comportant la signature) et copie de son titre de séjour italien. • Si l'hébergeant en Italie est un membre de la famille : un justificatif du lien de parenté est requis (par ex. acte de naissance, acte de mariage). Apri in Google Traduttore
8.	☐	ASSURANCE MÉDICALE DE VOYAGE INDIVIDUELLE (UNIQUEMENT LA PAGE DU CERTIFICAT DE POLICE) Une police d'assurance étrangère offrant une couverture valable en Italie, sans limitation ni exception quant aux tarifs établis pour les hospitalisations d'urgence, et ce, pour toute la durée de validité de la police. Elle doit indiquer le nom complet du demandeur tel qu'il figure sur son passeport, être valable dans tout l'espace Schengen et prévoir une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence ou de rapatriement.
	☐	DOCUMENTS DE VOYAGE • Réservation de vol aller simple avec code de réservation (PNR), émise par une agence ou une compagnie aérienne fiable, indiquant le nom complet du demandeur tel qu'il figure sur son passeport, ainsi que les villes de départ et de destination.

REMARQUE IMPORTANTE:

La présentation de documents faux ou falsifiés entraînera automatiquement le REFUS DU VISA, et un signalement sera immédiatement transmis aux autorités ghanéennes, togolaises et/ou italiennes compétentes.